

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

télévision Question écrite n° 67558

Texte de la question

M. Jean Tiberi attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le report des dépôts de candidature aux trente-trois fréquences de la télévision numérique terrestre (TNT) en raison d'une très probable non-publication en temps et en heure prévus (15 octobre 2001) du décret sur le numérique terrestre encadrant la nouvelle loi sur l'audiovisuel. Le retard pris lui semblant préjudiciable au lancement de cette télévision numérique, il demande au Gouvernement si celui-ci peut fixer un nouveau calendrier de mise en place de la TNT.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention de la ministre de la culture et de la communication sur les délais de publication des décrets d'application de la loi du 30 septembre 1986 en ses dispositions sur la télévision numérique terrestre (TNT) et s'inquiète du respect du calendrier fixé pour la mise en place de la TNT. Il est exact que le Conseil supérieur de l'audiovisuel, dans sa décision du 24 juillet 2001 fixant la procédure d'appel aux candidatures, avait arrêté un calendrier prévoyant la clôture de la période de réponse 45 jours après la date de publication des décrets d'application dès lors que celle-ci interviendrait après le 15 octobre dernier. Cette dernière date était cependant peu compatible avec le calendrier requis par les consultations professionnelles qui avaient été engagées et par l'examen approfondi par le Conseil d'Etat d'un tel ensemble de textes. Conformément aux engagements de célérité que le Gouvernement avait pris dans une telle situation, les décrets d'application nécessaires au lancement de la procédure d'attribution de la ressource radioélectrique pour la télévision numérique terrestre ont été publiés le 29 décembre 2001 et le 1er février 2002. Dès cette dernière publication, le CSA a ainsi été en mesure de fixer la date limite de dépôt des dossiers au 22 mars 2002, échéance qui permet de respecter le calendrier souhaité pour le lancement opérationnel de la télévision numérique de terre dans des délais appropriés.

Données clés

Auteur : M. Jean Tiberi

Circonscription: Paris (2e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 67558

Rubrique : Audiovisuel et communication
Ministère interrogé : culture et communication
Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 octobre 2001, page 5863 **Réponse publiée le :** 25 mars 2002, page 1662